

N° 2025.04.04.049

## ARRETÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant les travaux de Piquetage BPE réseaux télécom qui doivent être réalisés par l'entreprise ERT TECHNOLOGIES, rue du Moulin, Avenue Aristide Briand et Îlot Thérèse à Carbon-Blanc;

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1er :** A partir du 2 mai 2025 et pour une durée de 30 jours, l'entreprise ERT TECHNOLOGIES est autorisée à effectuer les travaux de Piquetage BPE réseaux télécom, rue du Moulin, Avenue Aristide Briand et Îlot Thérèse à Carbon-Blanc.

**ARTICLE 2 :** Durant les travaux, la circulation sera alternée manuellement si nécessaire.

**ARTICLE 3 :** Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux.

**ARTICLE 4 :** La signalisation sera mise en place et conservée par les soins de l'entreprise GEOSAT conformément à la réglementation en vigueur.

#### ARTICLE 5

- Le Directeur Général des Services
- Le Directeur des Services Techniques
- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'entreprise ERT TECHNOLOGIES

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 04 avril 2025  
Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Maire adjoint,

Jean-Luc LANCELEVÉE

